



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Paris, le 4 mars 2014

---

Stages infirmiers suspendus dans les cliniques privées : un symptôme de la précarité de la formation des infirmiers

## **« Bien former les infirmiers de demain, c'est promettre des soins de qualité aux patients »**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars, des milliers d'étudiants infirmiers qui devaient effectuer un stage dans une clinique privée doivent dans l'urgence trouver un nouveau terrain de stage. Ces réorientations se font dans de mauvaises conditions alors qu'un stage est un apprentissage professionnel fondamental pour l'étudiant qui doit y valider ses compétences et effectuer des actes de soins. Mais face à cet afflux et malgré une volonté affichée de les accueillir, les hôpitaux publics ne sont pas en capacité d'encadrer dans de bonnes conditions tous ces étudiants supplémentaires. Une situation dont s'inquiète l'Ordre national des infirmiers : *« Le système d'encadrement dans le secteur public est prévu chaque année pour un nombre précis d'étudiants, quota largement dépassé dans ces établissements depuis le 1<sup>er</sup> mars. Le fait que ministère et FHP n'aient pas hésité à sacrifier la qualité de la formation infirmière au profit de leurs intérêts réciproques nous atterrent »,* explique Didier Borniche, président de l'Ordre national des infirmiers. *« Nous ne pouvons laisser dériver la formation infirmière vers une version « Low-cost », du fait de la fermeture des terrains de stage dans les cliniques privées françaises. Il me semble que c'est avant tout une question de qualité et de sécurité des soins. »*

Pour l'Ordre national des infirmiers, cette situation de crise est une preuve dramatique de la précarité du système de formation des infirmiers en France pour lequel tant reste à faire ainsi que vient encore de le mettre en évidence le rapport sur les formations paramédicales de l'IGAS et de l'IGAENR<sup>1</sup>.

*« C'est avec gravité et urgence que j'appelle tous les acteurs de la formation des infirmiers, pouvoirs publics, collectivités territoriales, instituts de formation, étudiants, professionnels à se retrouver autour d'une table afin d'envisager ensemble les voies de réforme »* propose Didier Borniche. *« La qualité des stages infirmiers est un sujet parmi d'autres ; ils doivent tous être mis sur la table : suivi démographique et quotas, égalité d'accès, bourses étudiantes, dispositif LMD, spécialités et nouveaux métiers. »*

---

<sup>1</sup> Les formations paramédicales : bilan et poursuite du processus d'intégration dans le dispositif LMD, juillet 2013

### **À propos de l'Ordre national des infirmiers**

*Avec plus de 149 000 inscrits, l'Ordre national des infirmiers est le deuxième des sept ordres de professions de santé en France. Il est chargé par la loi de veiller à maintenir les principes éthiques et à développer la compétence, indispensables à l'exercice de la profession. Il contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins. Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession d'infirmier. Il en assure la promotion.*

*Il participe au suivi de la démographie de la profession d'infirmier et étudie l'évolution prospective des effectifs de la profession au regard des besoins de santé.*

*Il accomplit ses missions par l'intermédiaire des conseils départementaux, des conseils régionaux ou interrégionaux et du conseil national de l'ordre.*

Contacts presse :

**Vianney Le Parquic – Confluence**

01 40 07 34 22

[vianney.leparquic@confluence.fr](mailto:vianney.leparquic@confluence.fr)

**Karim Mameri – Secrétaire général de l'Ordre national des infirmiers**

06 21 75 54 59